Résistance aux plantations de palmiers à huile en Ouganda

En Ouganda, le palmier à huile n’est pas une espèce indigène. C’est dans les années 1990 que le gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale et du Fonds international de développement agricole (FIDA) des Nations Unies, a commencé à mettre en place un Programme national de développement des huiles végétales, dans lequel le palmier à huile était la principale espèce cultivée.

Le gouvernement ougandais a mis en place un processus d’appel d’offres pour sélectionner une entreprise qui pourrait planter des palmiers à huile, construire une usine d’huile de palme brute et mettre en œuvre un programme d’agriculture contractuelle. Le gouvernement se chargeait de fournir des terres à l’entreprise et lui accordait de nombreux autres avantages, notamment des incitations fiscales. (1) En 2003, un accord de partenariat public-privé a été signé entre le gouvernement ougandais et BIDCO, une société partiellement détenue par la multinationale Wilmar. Wilmar est le deuxième plus grand exploitant international de plantations de palmiers à huile en Afrique, après la Socfin, et il est connu pour avoir été impliqué à de nombreuses reprises dans des violations des droits de l’homme. (2)

Les programmes de sous-traitance avec de petits exploitants, également connus sous le nom d’agriculture contractuelle, sont utilisés par les sociétés de plantations pour obtenir un meilleur accès et un meilleur contrôle sur les terres communautaires. Les paysans cultivent les palmiers à huile sur leurs propres terres, et en retour, l’entreprise achète toutes les noix de palme qu’ils produisent. Les gouvernements soutiennent généralement ces programmes, qui sont présentés comme un accord gagnant-gagnant. Mais en fait, ils constituent un piège. Les paysans s’endettent dès le départ, perdent la liberté de décider à qui vendre leur production, sont soumis à des restrictions strictes concernant la plantation d’autres cultures et renoncent à leur autonomie et même à leurs terres, entre autres conséquences majeures. (3)

L’accord signé mentionne le développement de 40 000 hectares de plantations de palmiers à huile dans le pays. Vers l’année 2005, BIDCO a commencé ses plantations industrielles sur l’île de Kalangala, avec près de 10 000 hectares, dont près des deux tiers sont des plantations de l’entreprise, tandis que le reste relève d’un programme d’agriculture contractuelle.

Comme c’est le cas dans la plupart des pays, les sociétés de plantations de palmiers à huile font beaucoup de promesses aux communautés lorsqu’elles prennent contact avec elles. Pour convaincre les gens, l’entreprise a invité les membres de la communauté à des réunions et à des séminaires où de nombreuses promesses ont été faites et, par conséquent, beaucoup ont été amenés à signer des documents et à consentir des accords avec l’entreprise qui ont ensuite été utilisés pour s’emparer de leurs terres.

L’expérience des habitants de l’île de Kalangala est catastrophique. Ils ont assisté à l’accaparement de leurs terres, à la destruction de leurs forêts et à la pollution de leurs ressources en eau. Des personnes ont été arrêtées et torturées lorsqu’elles se sont opposées à l’entreprise, et des femmes et des enfants ont été déplacés et n’ont nulle part où aller.

BIDCO prévoyait de commencer à étendre ses plantations sur l'île de Buvuma en 2012, mais il a été difficile pour le gouvernement de lui procurer des terres. Les projets de l'entreprise et du gouvernement visant à déplacer les communautés se sont heurtés à une forte opposition organisée. Aujourd'hui encore, l'entreprise n'est pas en mesure d'avancer comme elle l'avait initialement envisagé. La résistance des communautés a été fructueuse !

La courte vidéo de 6 minutes ci-dessous montre comment les communautés de l'île de Buvuma, et les femmes en particulier, résistent à l'expansion des plantations de palmiers à huile de BIDCO sur leurs terres. C'est aussi un appel à la résistance et une alerte pour d'autres communautés qui pourraient être confrontées aux mêmes menaces, à ne pas se lancer dans le business du palmier à huile :

(1) World Law Group, Uganda: Tax Incentives for Foreign Direct Investment, 2022.
(2) Chain Reaction Reserch, African Oil Palm Expansion Slows, Reputation Risks Remain for FMCGs, 2022.
(3) WRM, Neuf raisons de dire « NON » à l'agriculture contractuelle des entreprises d'huile de palme, 2022